

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
31 MAI 2018 À 19 H**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DANS LA COUR ARRIÈRE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 3612, RUE NOTRE-DAME OUEST (SECTEUR SAINT-HENRI)

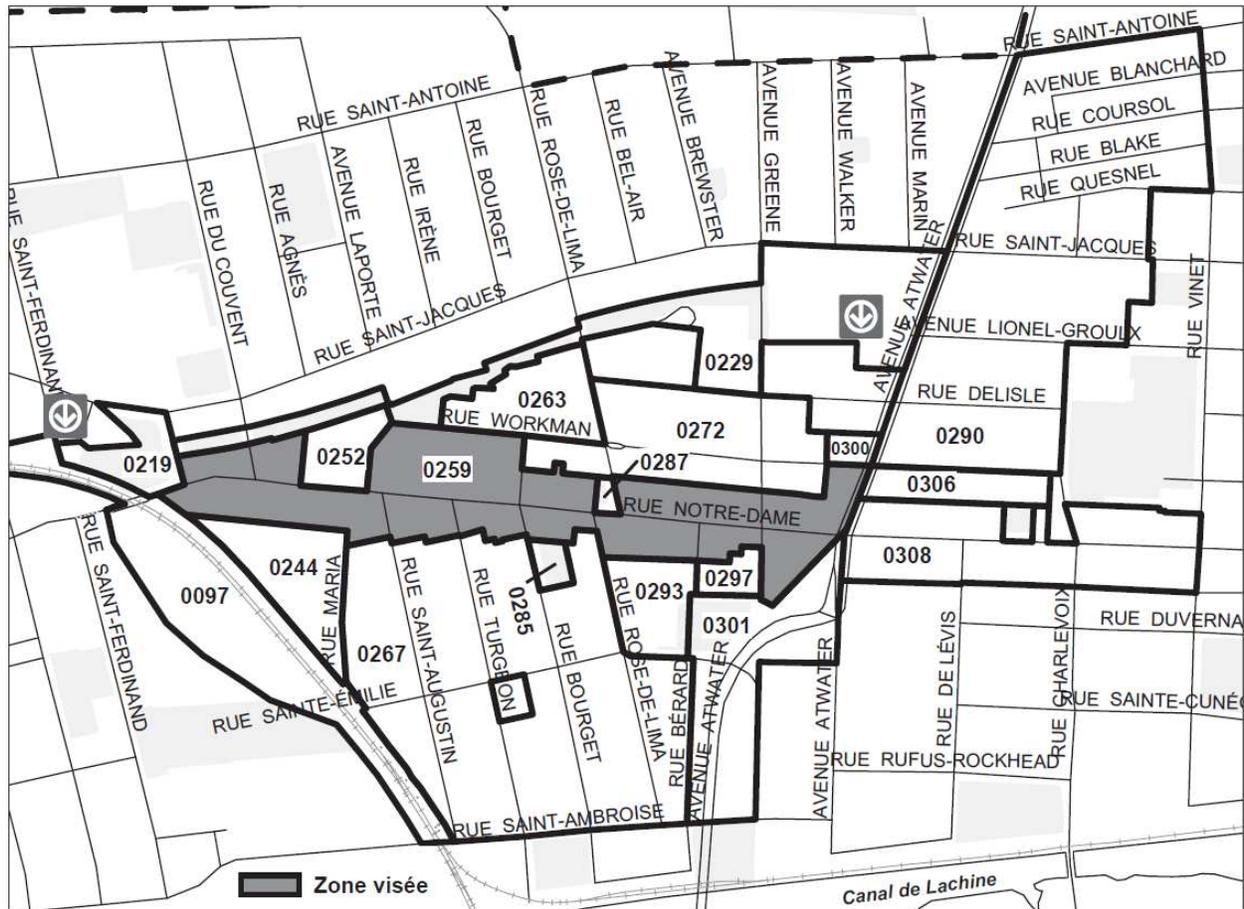
PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 14 mai 2018, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **31 mai 2018 à 19 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^e étage).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise l'aménagement d'un café-terrasse à l'arrière du restaurant L'Avenue, situé au 3612, rue Notre-Dame Ouest. Le restaurant a une superficie de 250 m² alors que le café-terrasse occuperait une superficie d'environ 34 m², pour une capacité équivalente d'environ 18 places. Le café-terrasse serait aménagé dans la cour arrière, laquelle est située en contrebas de quelques pieds par rapport au niveau du sol. L'espace est cloîtré du côté est par un décroché dans le mur du bâtiment, et à l'arrière par un mur grillagé.

La disposition de la résolution se rapportant à l'usage est susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0259 ainsi que les zones contiguës 0097, 0219, 0229, 0244, 0252, 0263, 0267, 0272, 0285, 0287, 0290, 0293, 0297, 0300, 0301, 0306 et 0308 toutes situées sur l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Pour connaître le numéro de la zone associée à une adresse précise, vous pouvez consulter la carte interactive de l'arrondissement comme suit :

http://www1.ville.montreal.qc.ca/CartesInteractives/sud-ouest/CI_SO.html, remplir le champ « se localiser » avec l'adresse qui vous concerne, sélectionner la thématique « Zonage et unité de paysage » puis consulter la carte avec le curseur.

Ce premier projet de résolution et le plan détaillé comportant les zones concernées et les zones contiguës sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 17 mai 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate